Attribution par le CSCA de l'autorisation de commercialisation du service à accès conditionnel « Al Jazeera Arriyadia » à la société CINEST

13 nov 2009

Le Conseil supérieur de la Communication Audiovisuelle –CSCA- a rendu, en date du 28 octobre 2009, sa décision n° 47-09 par laquelle il a accordé à la société CINEST SARL, l'autorisation de commercialiser sur le territoire marocain le service de communication audiovisuelle à accès conditionnel désigné par le nom commercial « Al Jazeera Arriyadia ».

Cette autorisation est accordée pour une durée d'une année renouvelable deux fois, par tacite reconduction.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B